

## Deuxième séance, mercredi 16 juin 2010

Présidence de M<sup>me</sup> Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Commissions. – Projet de loi N° 179 sur le sport; deuxième lecture. – Postulat P2059.09 Martin Tschopp/Hugo Raemy (défi démographique dans le canton de Fribourg – que fait le Conseil d’Etat?); prise en considération. – Postulat P2064.09 Christa Mutter (récupération des rejets de chaleur des eaux usées); prise en considération.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 97 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Valérie Piller, Ursula Schneider Schüttel, Erika Schnyder, Pascal Andrey, Jacques Crausaz, Heinz Etter, Jean-Denis Geinoz, Christian Marbach, Edgar Schorderet et Olivier Suter.

Sans justifications: MM. Markus Ith, Benoît Rey et Albert Studer.

M<sup>me</sup> et MM. Anne-Claude Demierre, Pascal Cominbœuf, Georges Godel, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillère et conseillers d’Etat, sont excusés.

### Commissions

*Commissions parlementaire nommées par le Bureau en sa séance du mercredi 16 juin*

#### Projet de loi N° 195 sur les allocations de maternité (LAMat)

Eric Menoud, président, Antoinette Badoud, Gabrielle Bourguet, Michel Buchmann, Nadine Gobet, Monique Goumaz-Renz, Christa Mutter, Claire Peiry-Kolly, Valérie Piller Carrard, Nicolas Rime et Werner Zürcher.

#### Projet de loi définissant les cercles électoraux pour l’élection des membres du Grand Conseil pour la législature 2012–2016

Jean-Pierre Thürler, président, Pascal Andrey, Bruno Boschung, Pierre-Alain Clément, Daniel de Roche, Christian Ducotterd, Fritz Glauser, François Roubaty et Katharina Thalmann-Bolz.

#### Projet de décret N° 197 relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crises dans le canton de Fribourg

Gilbert Cardinaux, président, Eric Collomb, Raoul Girard, Nadine Gobet, Michel Losey, Pierre Mauron,

Jean-Louis Romanens, Olivier Suter, Jacques Vial, Emanuel Waeber et Jean-Daniel Wicht.

### Projet de loi N° 179 sur le sport<sup>1</sup>

Rapporteur: René Thomet (PS/SP, PS)

Commissaire: Isabelle Chassot, Directrice de l’instruction publique, de la culture et du sport.

#### Deuxième lecture

**Le Rapporteur.** La commission s’est réunie rapidement ce matin pour faire le point sur le résultat de la première lecture.

Globalement, la commission va confirmer les premiers débats.

**Repond Nicolas (PS/SP, GR).** Comme vous l’avez constaté hier, les souhaits et arguments que le groupe socialiste a avancé lors de l’entrée en matière, lors des lectures et des approbations des articles n’ont pas été soutenus. Nous en avons un peu l’habitude. Ainsi, la loi sur le sport qui sera acceptée d’ici quelques minutes sera donc une loi-cadre. Soit. Il nous tient maintenant à cœur, pour que les éléments proposés hier et qui n’ont pas pu être intégrés dans cette loi le soient pourtant dans le concept cantonal du sport qui sera, comme l’a annoncé le Conseil d’Etat, l’instrument qui permettra de mettre en œuvre les principes définis dans cette nouvelle loi sur le sport.

Nous demandons à la Direction de l’instruction publique, de la culture et du sport de faire le maximum pour soutenir le sport dans notre canton et d’inclure pour ce faire, dans ce concept, certains instruments. Nous pensons particulièrement aux centres de compétences cantonaux qui devront être clairement soutenus et qui seront un atout pour tous les sportifs fribourgeois, à un engagement soutenu de l’Etat pour le concept «Sport Etudes», et aussi à un concept clair et efficace en ce qui concerne l’utilisation des halles de sport des cycles d’orientation (CO) en dehors des horaires scolaires. Il n’est, en effet, pas normal que des halles de sport ou des piscines ne puissent servir aux sportifs, à la population, bref aux citoyens qui les ont financés par leurs impôts.

Nous pensons aussi au soutien de «Sport-Handicap», comme l’a mentionné M<sup>me</sup> la Députée Stempfel, sans oublier aussi le soutien du sport pour les aînés.

<sup>1</sup> Message en pp. 992ss.; proposition de la commission (projet bis) en pp. 1013ss.; première lecture en pp. 950ss.

Le sport est l'affaire de toutes et tous et nous sommes persuadés que la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et le Conseil d'Etat en a conscience. C'est pourquoi elle doit en tenir compte dans ce concept du sport.

Le groupe socialiste attend ainsi avec impatience les définitions, la réalisation et la mise en place de ce concept. Nous n'interviendrons donc plus sous les chapitres de cette loi sur le sport.

Pour terminer, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité l'équipe de Suisse et espère une victoire lumineuse contre l'Espagne. Hop Suisse, hop Schweiz, hop Svizzera et vive le sport.

ART. 1 À 3

**Le Rapporteur.** Confirmation des premiers débats.

**La Commissaire.** Vous me permettez de faire quelques observations suite à l'intervention de M. le Député Repond, puisqu'il s'adressait directement au Conseil d'Etat.

Il va de soi, et nous l'avons dit, que l'élément évolutif et l'instrument à disposition, qui fera l'objet, évidemment, d'un partenariat et d'une consultation est ce concept tant du sport que des infrastructures sportives. De ce point de vue là, les points relevés par M. le Député Repond sont aussi les points que le Conseil d'Etat entend promouvoir. J'ai eu l'occasion de le dire hier, il s'agit, en particulier de la question de «Sport-Art-Formation» qui ne peut être mis en place de manière efficace que si nous avons effectivement des centres cantonaux de compétence portés par les associations cantonales de sport.

De ce point de vue encore, il va de soi que les associations cantonales ont un rôle à jouer, puisqu'elles doivent aussi vouloir regrouper l'ensemble des sportifs en un lieu pour mettre à disposition les meilleures conditions d'entraînement et de suivi sportif des jeunes.

S'agissant des halles de sport des cycles d'orientation, j'ai bien saisi le message. Il me paraît cependant important de rappeler que ces halles de sport appartiennent aux associations de communes mais, qu'en vertu de l'article 6 du projet de loi, ces dernières devront les mettre effectivement à disposition des associations sportives pour la pratique du sport. Vous n'avez pas mentionné les halles de sport qui appartiennent à l'Etat car je pense que vous savez que l'Etat les met déjà à disposition en-dehors des périodes d'usage scolaire. J'ai terminé et je confirme les premiers débats.

– Confirmation de la première lecture.

ART. 4 À 19, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il ressort des débats, par 72 voix contre 1. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 72.*

*Ont voté non:*

Ganioz (FV, PS/SP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Burgener (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 5.*

## Postulat P2059.09 Martin Tschopp/Hugo Raemy (défi démographique dans le canton de Fribourg – que fait le Conseil d'Etat?)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Raemy Hugo** (PS/SP, LA). Welche Folgen hat der demographische Wandel auf das staatliche Handeln, insbesondere in den Bereichen Bildung, Verwaltung, Sozialwesen, Polizei und öffentlicher Verkehr? Welche konkreten Massnahmen sind geplant oder bereits umgesetzt, um den sich abzeichnenden Problemen (Mangel an Fachkräften, Knappheit an jungen Nachwuchsleuten, Verlust an Know-how, höheren Rekrutierungs-, Ausbildungs- und Weiterbildungskosten, um nur einige zu nennen) entgegenzuwirken?

Das, Herr Vonlanthen, waren und sind die essentiellen Fragen, welche Martin Tschopp und ich mit unserem Postulat beantwortet haben wollten und immer noch wollen.

Die Antworten gefallen mir weder in der enttäuschenden Stellungnahme auf unser Postulat, noch im Bericht zum Postulat 312.06 Bulliard / Bourgeois, auf welchen

<sup>1</sup> Déposé et développé le 8 octobre 2009, BGC p. 1820; réponse du Conseil d'Etat le 4 mai 2010, BGC p. 1051.

uns der Staatsrat verweist. Der besagte Bericht stellt eine gute Analyse der demographischen Entwicklung in unserem Kanton dar und könnte teilweise als Grundlage zur Beantwortung unserer Fragen dienen – ohne diese aber schon zu beantworten. Teilweise darum, weil sich der Bericht mehrheitlich mit den Themen Bevölkerungszunahme, Immigration und junge Bevölkerung auseinandersetzt, aber zu wenig mit der sich drastisch verändernden Bevölkerungsstruktur, der Überalterung unserer Gesellschaft und deren Folgen. Die letzten beiden Seiten des Berichts besprechen das Regierungsprogramm der laufenden Legislatur, ohne die dringenden Fragen aufzuwerfen und konkrete Massnahmen vorzuschlagen. Bezeichnenderweise spricht der Staatsrat von Herausforderungen, welche auch ordentlich von 1 bis 6 durchnummeriert sind.

Ja, die demographische Entwicklung stellt uns in der Tat vor riesige Herausforderungen und diesen müssen wir uns stellen. Wer ersetzt z.B. in naher Zukunft die fehlenden Ärzte in den Arztpraxen und Spitälern? Wer pflegt Kranke und Verunfallte in den Spitälern? Wer pflegt unsere alten und gebrechlichen Mitmenschen in Alters- und Pflegeheimen? Wer sorgt für Ruhe und Ordnung im öffentlichen Raum? Wer fährt in 20 Jahren unsere Busse und Lokomotiven? Und wer ersetzt die fehlenden Lehrkräfte? Wer unterrichtet also unsere Kinder?

Lassen Sie mich an diesem letzten Beispiel exemplarisch aufzeigen, wie ernst die zu erwartenden Probleme sind. Gemäss einer Medienmitteilung des Dachverbandes Schweizer Lehrerinnen und Lehrer werden von den rund 100 000 Lehrpersonen an öffentlichen Schulen der Schweiz in den nächsten 15 Jahren rund ein Drittel in Pension gehen. Es ist die Generation der Lehrkräfte, die in den Babyboom-Jahren der 70er- und frühen 80er-Jahren in den Schuldienst eingetreten sind. Das Bundesamt für Statistik rechnet in seinen neusten Prognosen «Szenarien 09-18» für die obligatorische Schule mit einem Bedarf von 7400 neu eintretenden Lehrkräften alleine auf der Primar- und Sekundarstufe I für eben dieses Jahr 2010, das wir gerade leben. Im Jahre 2018 steigt die Zahl auf über 8300. Das ist weit mehr, als alle sieben pädagogischen Hochschulen der Schweiz heute pro Jahr für diese Stufen ausbilden, wenn man bedenkt, dass von den neu ausgebildeten Lehrpersonen nur ein Teil für längere Zeit im Lehrerberuf bleibt. Viele steigen wieder aus oder um. Zudem werden die Schülerzahlen ab 2013 wieder steigen.

Wenn wir schon gerade bei Zahlen sind: Die Quelle der in unserem Postulat erwähnten Zahlen war ebenfalls das Bundesamt für Statistik, welches von verschiedenen Szenarien ausgeht. Unsere Zahlen beziehen sich zudem auf eine Publikation aus dem Jahre 2007. Der Staatsrat bezieht sich auf solche von 2005. Aber unabhängig von den Zahlen bleiben die Herausforderungen dieselben. Und diese tangieren ganz zentrale Aufgaben unseres Staates. Das gibt Martin Tschopp und mir, aber auch der ganzen SP-Fraktion zu denken. Ihnen auch? Dann unterstützen Sie bitte dieses Postulat. Verlieren wir keine Zeit! Die Zukunft beginnt heute.

**Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL).** Au travers de ce postulat, nos collègues Martin Tschopp et Hugo Raemy demandent donc au Conseil d'Etat d'établir un rapport qui permettrait d'anticiper les effets de la

croissance et des transformations de la structure démographique attendus ces prochaines décennies. On constate d'abord qu'il existe une différence notable au niveau des chiffres avancés par les postulants avec ceux de l'Office fédéral de la statistique concernant les prévisions démographiques.

Le Conseil d'Etat est bien conscient du problème puisque le programme gouvernemental tient compte de cette croissance démographique et des conséquences qui y sont liées, au travers des sept défis à relever durant les prochaines législatures.

De plus, il semble que ce problème lié à la croissance démographique soit assez récurrent puisque le Conseil d'Etat avait déjà répondu en février 2009 avec le rapport numéro 113 au postulat de nos collègues Christine Bulliard et Jacques Bourgeois, soit finalement 8 mois avant le dépôt du postulat de nos collègues Martin Tschopp et Hugo Raemy.

Le Conseil d'Etat, qui estime que cette réponse est assez complète, nous demande de rejeter ce postulat et les membres du groupe démocrate-chrétien suivront la proposition du Conseil d'Etat.

**Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat des députés Tschopp et Raemy, «défi démographique dans le canton de Fribourg».

Constatant qu'en février 2009, le Conseil d'Etat a déjà donné les réponses au postulat Christine Bulliard/Jacques Bourgeois qui allaient dans le même sens, le groupe de l'Union démocratique du centre va suivre la réponse du Conseil d'Etat de rejeter ce postulat.

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat das vorliegende Papier durchgelesen und von dessen Inhalt Kenntnis genommen. Wir kommen dabei zum gleichen Schluss wie der Staatsrat. Die Antwort wurde mit dem Bericht vom 16. Dezember 2008 schon abgegeben, als Antwort auf das Postulat unserer Grossratskolleginnen und -kollegen Bulliard und Bourgeois.

Es ist aber schon so: Unsere SP-Kolleginnen und -kollegen haben ihre liebe Mühe, wenn es um demographische Fakten geht. Ich erinnere an die jeweiligen AHV- und BVG-Diskussionen. Nun: Alles wurde schon aufgezeigt. Es gilt nun aber, den Mut zu haben, entsprechend zu handeln.

Das erneute Postulat ist somit abzulehnen, denn der Staatsrat hat wichtigere Aufgaben zu erledigen, anstatt in regelmässigen Abständen leeres Stroh zu dreschen.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je vous remercie pour ces différentes interventions.

Le Conseil d'Etat partage tout à fait les préoccupations des postulants mais est d'avis qu'en l'état, il n'est pas nécessaire de produire un rapport. Il vous propose dès lors de ne pas accepter ce postulat.

Herr Grossrat Raemy, «die demographische Entwicklung stellt uns vor riesige Herausforderungen», haben Sie gesagt. Sie haben Recht. Ich gebe Ihnen da voll und ganz Recht und der Staatsrat nimmt diese Herausforderung auch ernst und zwar in täglichem Handeln. Er muss dies ernst nehmen bei jeder Aktion und auch

in seiner Regierungstätigkeit; dies heisst eben auch, vorzuschauen und hier eben die richtigen Strategien zu entwerfen.

La démographie est un thème vaste et universel. On peut aborder tous les aspects de la vie politique, sociale et économique.

Si l'on interprète bien les intentions des postulants, le rapport à rédiger ou réviser comporte principalement trois objectifs:

1. établir un constat statistique et prévisionnel;
2. exposer les mesures prises et celles qui sont à envisager;
3. sensibiliser le public et notamment les milieux économiques.

En réponse à ces points:

1. Concernant le constat statistique: il est vrai que le canton de Fribourg figure régulièrement et cela depuis plusieurs années parmi les premiers cantons dans le classement en matière de croissance démographique. Il est vrai aussi qu'il possède actuellement la population la plus jeune du pays. En ce sens, Fribourg présente bien des spécificités qui méritent qu'on y accorde une attention particulière. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil d'Etat avait accepté le postulat Bulliard/Bourgeois à l'époque, concernant les conséquences et mesures face à l'évolution démographique, et avait fait rédiger un rapport. Depuis lors, aucune évolution récente n'est venue bouleverser les conclusions de ce rapport.
2. Concernant les mesures prises ou envisagées: le rapport Bulliard/Bourgeois renvoyait généralement au programme gouvernemental et au rapport annuel d'activité. En effet, c'est précisément le rôle du programme gouvernemental de décrire les mesures que compte prendre le gouvernement pour affronter les défis du futur et c'est aussi le rôle des rapports annuels de fournir des informations sur l'état de leur concrétisation. Pour cet objectif, le Conseil d'Etat pense donc qu'il est préférable de se servir des procédures et documents déjà existants plutôt que de produire un rapport supplémentaire.
3. Concernant la sensibilisation du public et plus particulièrement celle des milieux économiques: cette sensibilisation est déjà largement assurée par toutes sortes d'informations statistiques, journalistiques ou scientifiques au niveau international ou national mais aussi au niveau cantonal.

Je vais vous donner un exemple concret: prenons le thème de la promotion de la formation professionnelle. Je dois vous dire et je le répète chaque fois que je le peux que nous, Fribourgeois, pouvons vraiment être fiers de notre canton, de notre économie et des PME de notre canton.

Je vous donne deux chiffres: les trois dernières années et même dans le contexte d'une crise, l'économie fribourgeoise a créé 1230 nouvelles – je dis bien nouvelles – places d'apprentissage. C'est extraordinaire et très réjouissant. En plus, le Conseil d'Etat a pris des

démarches pour contrer ou répondre à ce défi. Je vous rappelle le plan de relance où nous avons demandé de créer 50 nouvelles places d'apprentissage à l'administration de l'Etat. Je vous rappelle également deux mesures complémentaires: la mesure win-win et la mesure journée promotion des places d'apprentissage. On a pu créer plus de soixante nouvelles places d'apprentissage. Alors c'est seulement pour vous montrer, M. le Député Raemy, Mesdames et Messieurs, que le Conseil d'Etat n'est pas inactif, bien au contraire. Il doit intégrer toutes ces préoccupations dans son travail quotidien. Dès lors, même si un rapport tel qu'il est demandé par les postulants ne serait évidemment pas dénué d'intérêt, le Conseil d'Etat est d'avis que les ressources nécessaires pour accomplir ce travail important seront mieux utilisées si elles sont investies dans la préparation des documents de planification existants qui devront de toute façon couvrir la quasi-totalité des points mentionnés dans le postulat.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de rejeter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 65 voix contre 26. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 26.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 65.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

## Postulat P2064.09 Christa Mutter (récupération des rejets de chaleur des eaux usées)<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Ich habe dieses Postulat vorgeschlagen, weil im Bericht über die Energie, den wir letztes Jahr behandelt haben, diese Form der Energiegewinnung nicht explizit behandelt wurde. Heute ist es wichtig, dass sämtliche Formen der erneuerbaren Energien ausgeschöpft werden; vor allem auch jene, die zu keinen zusätzlichen Umweltbelastungen führen, wie dies bei anderen Energieformen der Fall sein kann.

Die Energiegewinnung aus Abwasser, wie es der Staatsrat sagt, ist eine wünschbare Form. Es bestand schon eine Studie im Jahre 2001. Ich möchte dem Staatsrat danken, dass er bereit ist, dieses Postulat entgegenzunehmen und ihn bitten, noch einige Aspekte zu studieren, die in seiner Antwort nicht erwähnt sind, die ich aber in meinem Postulat angerissen oder ausgeführt oder in Frageform gestellt habe.

Der Staatsrat hat die Evaluation von 2001 für das Freiburger Potential zitiert. Ich bitte, im Rahmen der eidgenössischen Studie von 2008, die ich im Postulat angeführt habe, auch die kantonalen Daten zu aktualisieren.

Neben der Gewinnung über Wärmepumpen habe ich einige weitere Ideen kurz skizziert und ich bitte den Staatsrat, im Rahmen seines Berichts zu prüfen, inwiefern diese auch für Freiburg ein echtes Potential darstellen. Das wäre die Wärmerückgewinnung schon vor dem Eingang in die Kläranlage. Es wäre auch die direkte Nutzung von Abwassern für die Wärmegewinnung, nicht über den Umweg von Wärmepumpen-Anlagen, sondern z.B. in Treibhäusern, wie das vor allem im Rahmen von Strassen- und Bahntunnels, z.B. beim Lötschberg, beim Gotthard passiert. Gibt es etwas Ähnliches im Kanton Freiburg bei grossen Baustellen einzuführen? Wie weit kann die Wärmerückgewinnung direkt mit Wärmekraftkoppelungsanlagen genutzt werden, so dass auch ein Teil Stromgewinnung möglich ist? Wie weit kann die Raumplanung dazu beitragen, dass das Potential für die Wärmerückgewinnung in Folge einer dichteren Bauweise und damit auch einer Verdichtung der zugehörigen Abwässer entsteht? Und schliesslich: Wäre es möglich, in Freiburg ein Pilotprojekt zur Gewinnung von Thermoelektrizität einzuführen? Das ist etwas Zukunftsmusik, aber immerhin schon weniger als vor zehn Jahren.

Also herzlichen Dank im Voraus. Ich bin gerne bereit, etwas länger auf meinen Bericht zu warten, wenn dieser mit konkreten Projekten, konkreten Antworten endet.

**Morand Jacques (PLR/FDP, GR).** Le postulat de M<sup>me</sup> la Députée Mutter concernant la récupération des rejets de chaleur des eaux usées a bien entendu retenu l'attention de notre groupe.

Le groupe libéral-radical, tout comme le Conseil d'Etat, est préoccupé par toutes les questions énergétiques. De ce fait, et sur le principe, notre groupe peut accepter le présent postulat qui, en l'état, n'apportera rien de nouveau sur le sujet et fera partie du concept déjà programmé.

La mise en valeur de rejets de chaleur est un vaste sujet et notre canton ne l'a pas laissé de côté.

Plusieurs plans d'action allant dans ce sens sont déjà opérationnels. On peut en citer quelques exemples comme la récupération des rejets de chaleur des installations de ventilation pour le préchauffage et l'air neuf entrant, la production d'eau chaude sanitaire ou de chauffage avec des rejets de chaleur des installations de production de froid, de climatisation, de congélation, etc., la récupération de chaleur des productions thermiques, à gaz ou à mazout, par l'abaissement de la température et la condensation des gaz brûlés des produits de combustion. Et ceci pour ne citer que trois exemples...

La récupération de chaleur des eaux usées n'est pas un élément nouveau dans le panel des énergies renouvelables. Notre canton a déjà fait une étude portant sur plusieurs villes de notre canton, il y a dix ans déjà.

Ce ne sont pas des études qu'il nous faut, mais des réalisations! Dans le monde professionnel auquel j'appartiens, j'ai participé activement à la réalisation d'installations de récupération de chaleur des eaux usées avec des pompes à chaleur, il y a plus de 30 ans déjà. Donc, rien de neuf en l'état non plus.

C'est donc sans conviction et en l'absence d'éléments novateurs et pour la forme que l'on peut accepter ce postulat, sachant pertinemment qu'il n'apportera rien de transcendant par rapport aux éléments existants ou déjà en préparation par le Conseil d'Etat.

**Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC).** C'est avec plaisir que le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat et de sa proposition d'accepter le postulat de notre collègue Christa Mutter.

En effet, un tel projet lié à la récupération de chaleur des eaux usées ne présente que des avantages. Même si tout n'est pas résolu, cette possibilité est intéressante car elle n'a pas d'impact négatif sur le paysage.

Par contre, permettez-nous de présenter un souci quant au délai supplémentaire demandé pour la remise du rapport. En effet, très souvent les rapports sont déjà donnés avec retard. On peut donc envisager le pire si celui-ci est annoncé.

Avec ces remarques, notre groupe soutient à l'unanimité le postulat de Christa Mutter.

**Losey Michel (UDC/SVP, BR).** Le groupe de l'Union démocratique du centre partage entièrement le développement apporté par notre collègue Morand, professionnel de la branche. Nos conclusions divergent néanmoins, dans le sens où nous proposons de refuser ce postulat, compte tenu du fait qu'il n'amène rien de nouveau.

Nous sommes d'avis qu'une étude qui n'apporte aucun résultat concret sur le terrain est inutile. Pourquoi réaliser une étude complémentaire alors que cela fait par-

<sup>1</sup> Déposé et développé le 16 novembre 2009, BGC p. 2384; réponse du Conseil d'Etat le 11 mai 2010, BGC p. 1052.

tie du cahier des charges des employés d'Etat chargés de ce secteur?

Dès lors, je vous recommande de refuser ce postulat. Nous sommes pour le développement durable mais il ne faut quand même pas exagérer et tomber dans l'extrême.

**Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC).** Réduire la consommation ou utiliser des sources d'énergie renouvelable sont deux options possibles pour limiter les impacts environnementaux de production et de consommation d'énergie. Une troisième option, la récupération de l'énergie actuellement perdue et qui peut, en plus aussi être renouvelable, dans le sens du principe du recyclable selon les termes utilisés par la postulante, est une manne que l'on doit tout faire pour tenter de récupérer.

Quand on sait que les rejets de dix personnes recèlent suffisamment d'énergie pour en chauffer une onzième et que la demande d'énergie en été augmente constamment, on ne peut que tout mettre en œuvre pour tenter de mettre en valeur cette énergie qui a de nombreux avantages tels que d'être entre autres une ressource disponible tout au long de l'année en continu et à un prix qui sera très vite concurrentiel, d'être une production à proximité du consommateur et aussi un système réversible (chauffage en hiver, refroidissement en été).

La mise en place de ce système de récupération d'énergie va totalement dans le sens de la politique énergétique voulue par le groupe socialiste. C'est dans ce sens que le groupe va voter à l'unanimité pour ce postulat.

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du postulat de notre collègue Christa Mutter, laquelle souhaite une étude sur le potentiel de récupération des rejets de chaleur des eaux usées grâce à l'installation de pompes à chaleur.

Tout comme le Conseil d'Etat, nous sommes d'avis qu'aucune piste visant à un accroissement de la production d'énergie par le biais d'une source renouvelable n'est à écarter. D'ailleurs, une première analyse datant de 2001, effectuée par le service de l'environnement tend à montrer un potentiel intéressant de valorisation de la chaleur des eaux usées dans le canton de Fribourg.

Nous ne devons toutefois pas perdre de vue qu'en termes de production d'énergie renouvelable, tout ne pourra pas être réalisé. En effet, des réalisations telles que celles qui pourraient découler de ce postulat sont très lourdes. Des infrastructures importantes seront à n'en pas douter nécessaires et il faudra bien trouver les financements qui en découlent. Et c'est justement là que le bât blesse car la recherche d'investisseurs et d'exploitants n'aura rien d'une sinécure, tant les porteurs de projets sont déjà fortement sollicités. Nous ne pouvons que souscrire à l'idée de valoriser les rejets de chaleur des eaux usées. Toutefois, comme toute production novatrice d'énergie renouvelable, la rentabilité ne sera de loin pas l'argument principal. Comme le mentionne la première analyse datant de 2001, les critères économiques n'ont pas été pris en considération. Par conséquent, nous souhaitons que le rapport

qui découlera du présent postulat traite précisément de ce point crucial.

Nous saisissons également cette occasion pour sensibiliser la postulante, ma collègue M<sup>me</sup> Christa Mutter, de ne pas avoir uniquement de belles idées vertes mais également de faire preuve des mêmes bonnes intentions lorsque des projets importants sont à bout touchant, en évitant de s'y opposer pour des brouilles. Car, si certains ont qualifié l'affaire Kaddafi de «Genferei», en cas d'échec du fantastique projet éolien du Schwyberg, on pourra alors parler de «Grünerei». Tout en espérant que notre appel sera entendu, le groupe démocrate-chrétien soutiendra le postulat de notre collègue Christa Mutter et vous invite à en faire de même.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Permettez-moi de répondre au député Collomb qui me fait un double procès d'intention. Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, a bien dit que l'évaluation du potentiel de 2001 n'avait pas tenu compte des effets économiques. Vous n'avez peut-être pas lu mon postulat. Dans mon postulat, j'ai cité une étude fédérale de 2008, donc plus récente, qui tient compte du facteur économique. J'ai aussi développé cette question économique en quelques phrases, en disant que cela dépend aussi du prix général de l'électricité. Donc, c'est le Conseil d'Etat qui n'a pas traité, pas moi!

Deuxièmement, je ne sais pas pourquoi vous me ralliez parmi les opposants aux éoliennes du Schwyberg. Je n'ai jamais dit quelque chose comme ça. Je n'aime pas les procès d'intention. Il faudrait venir discuter avec moi avant!

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Ich möchte zuerst den Grossrätinnen und Grossräten für die verschiedenen Stellungnahmen danken.

M<sup>me</sup> la Députée Christa Mutter, dans le développement de son postulat, énonce une multitude d'idées novatrices de récupération de chaleur. Elle demande au Conseil d'Etat qu'une étude soit faite afin de déterminer le potentiel du canton et de présenter un rapport sur les moyens à mettre à disposition pour favoriser leur développement et leur installation. Dans le cadre de sa nouvelle politique énergétique présentée au Grand Conseil en novembre 2009, le Conseil d'Etat avait relevé la nécessité de développer l'utilisation des énergies renouvelables et la valorisation des rejets de chaleur. Il souhaite également ne pas limiter la valorisation des rejets de chaleur uniquement à une récupération sur les eaux usées mais à l'ensemble des rejets pouvant provenir de différentes sources notamment industrielles. Une étude faite en 2001 en collaboration avec le programme de la Confédération Suisse-Energie pour les infrastructures avait déjà permis d'établir la faisabilité de récupérer la chaleur des réseaux d'eaux usées en amont des stations d'épuration. Le résultat de cette étude a été présenté aux communes concernées afin qu'elles puissent l'intégrer dans leur planification énergétique et que cela puisse déboucher, dans la mesure du possible sur la concrétisation d'un projet. Mais à ce jour, force est de constater qu'en raison des difficultés technico-économiques liées à la mise en

œuvre de ce genre de projet, aucune installation n'a encore vu le jour dans notre canton. Le Conseil d'Etat est néanmoins conscient que la valorisation des rejets de chaleur est un thème important et qu'une approche plus large et plus complète doit être faite. Le potentiel énergétique est vraisemblablement très important, c'est pourquoi en vue de concrétiser les objectifs de la politique énergétique, visant à atteindre la société à 4000 Watts d'ici 2030, une analyse détaillée sur les rejets de chaleur dans le canton sera effectuée.

Frau Grossrätin Mutter, ich bin bereit, auch die anderen Aspekte in die Überlegungen, in die Analysen einzubeziehen.

Le Conseil d'Etat entend prendre des mesures afin que le potentiel énergétique puisse dans la mesure du possible être valorisé et vous propose donc d'accepter le postulat mais avec la petite relativisation suivante, parce qu'on veut vraiment approfondir les questions de manière sérieuse. Il n'y aura pas la possibilité de rendre le rapport dans le laps de temps d'une année. C'est la raison pour laquelle nous vous prions d'accepter le postulat avec cette limitation.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 62 voix contre 26. Il y a 6 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Pittet (VE, PS/SP),

Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 62.*

*Ont voté non:*

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorret G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 26.*

*Se sont abstenus:*

Bussard (GR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 6.*

– Le Grand Conseil prend acte de ce postulat.

– Le Grand Conseil prend connaissance que le rapport ne pourra probablement pas être rendu dans le délai légal d'une année.

– La séance est levée à 9 h 18.

*La Présidente:*

**Solange Berset**

*Les Secrétaires:*

**Mireille Hayoz**, secrétaire générale

**Benoît Morier-Genoud**, secrétaire parlementaire